



**Esneux**

## URBANISME

### AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par **Madame Natacha DEHALU** demeurant Avenue Neef 40 à 4130 ESNEUX.

**Le terrain concerné est situé Chemin des Houx à 4130 Esneux et cadastré division 2, section A n°520D.**

La demande vise les travaux suivants : Construction d'une habitation unifamiliale et régularisation de l'infraction de terrassement et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme (ensemble urbanistique n°3) pour les raisons suivantes :

- le niveau existant du terrain ne peut être modifié dans les zones de recul minimum latérales et de fond de parcelle ;
- l'accès carrossable à la voirie devrait présenter une rampe maximum de 4% sur les cinq premiers mètres à partir de l'alignement ;
- le plan du volume principal devrait s'inscrire dans un rectangle dont le rapport du mur gouttereau au pignon est compris entre 1,5 et 3 ;
- le volume principal devrait être couvert par une toiture à deux versants ;
- les panneaux de fibre-ciment ne font pas partie de la liste des matériaux de façade autorisés par le Règlement ;
- le crépi devrait être de teinte semblable à celle des bâtiments traditionnels voisins ;

Elle doit donc être soumise à annonce de projet (article D.IV.40 du CoDT).

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, au **Domaine Brunsode n°2** (Château Brunsode - 1<sup>er</sup> étage), Service Urbanisme, 4130 ESNEUX **uniquement sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.34 ou 04/380.93.44.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : **04/380.93.35**, mail : [urbanisme@esneux.be](mailto:urbanisme@esneux.be), dont le bureau se trouve **Domaine Brunsode n°2** (Château Brunsode - 1<sup>er</sup> étage) à 4130 ESNEUX.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 25 février 2026 au 11 mars 2026 au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@esneux.be](mailto:urbanisme@esneux.be)